

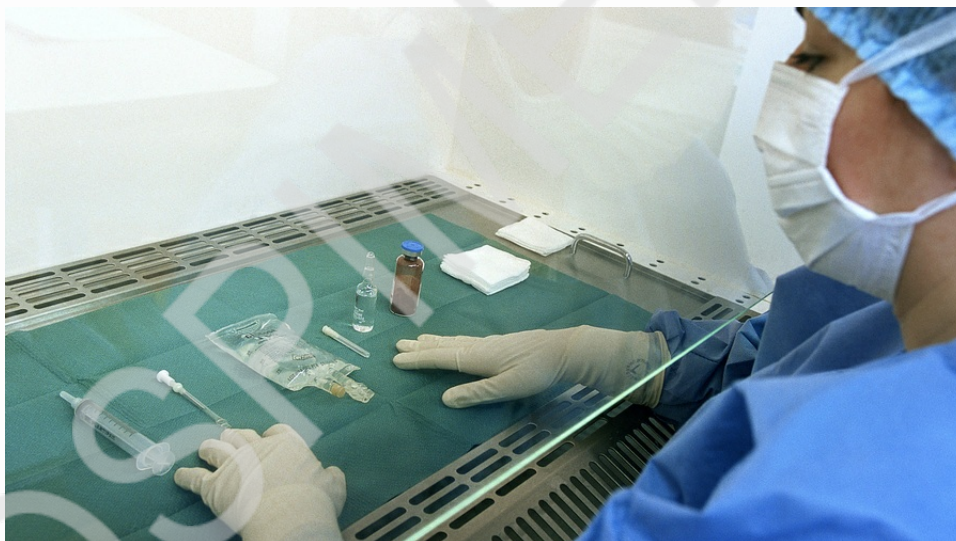
Ressources humaines

Deux visions s'opposent sur le diplôme pour exercer en pharmacie hospitalière

Publié le 26/03/24 - 17h30



Face à une tendance, poussée par la FHP, d'allègement de la contrainte de disposer d'un diplôme d'études spécialisées pour exercer dans une pharmacie, les syndicats de la profession proposent d'autres solutions. Ils évoquent la possibilité de renforcer les organisations territoriales et l'accès à un deuxième diplôme.



Les organisations syndicales de pharmaciens hospitaliers proposent d'ouvrir la possibilité d'accès à un second diplôme d'études spécialisées. (Edwige/BSIP)

En avril 2023, dès la publication du décret généralisant le droit de dérogation confié aux ARS, le président de la FHP Lamine Gharbi mettait l'accent sur les difficultés de recrutement dans les pharmacies à usage intérieur (PUI). La réglementation impose que les pharmaciens soient titulaires d'un diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie hospitalière et le président de la FHP espérait un "*allègement pragmatique des contraintes*". Dans un édit, il ajoutait : "*Il est clair que si, sur un enjeu donné, les dérogations se multiplient, il faudra en tirer les enseignements quant à la règle nationale initiale, et son inadéquation manifeste par rapport aux réalités et aux attentes des acteurs.*"

Depuis l'octroi d'une dérogation permettant le recrutement d'un pharmacien d'officine pour assurer la gérance de la PUI d'une clinique SMR de Bourgogne-Franche-Comté, la levée de boucliers est unanime du côté des organisations syndicales, avec des recours hiérarchiques puis judiciaires. Le Syndicat national des pharmaciens gérants et hospitaliers (SNPGH) et les composantes représentatives de pharmaciens d'Action praticiens hôpital (APH) ont écrit à Lamine Gharbi pour faire part de leur opposition de point de vue. *"Le SNPGH ne partage pas votre communication récente incitant les directeurs d'établissement à déposer des recours auprès des directeurs généraux des ARS ni votre souhait d'alléger les contraintes de qualification pour les pharmaciens exerçant au sein des PUI"*, indique la missive. Contactée par *Hospimedia*, la FHP n'a pas répondu à nos sollicitations au moment où nous publions.

Le SNPGH fait part de sa crainte de voir une déqualification du DES de pharmacie hospitalière, obtenu après quatre ans d'internat, avec cette tendance. *"Comme la pharmacie d'officine, l'exercice en établissement de santé est une spécialisation de la pharmacie qui nécessite une formation initiale et des compétences spécifiques"*, indique le syndicat des gérants. Dans un communiqué d'APH, l'accent est aussi mis sur les inscriptions en section H approuvées en appel par le Conseil national de l'ordre des pharmaciens pour des pharmaciens sans le DES de pharmacie hospitalière. *"Les problèmes d'attractivité et de recrutement qui touchent aussi les pharmaciens hospitaliers ne doivent pas être résolus au détriment des exigences de la loi"*, indique l'intersyndicale.

Favoriser les solutions présentes dans les textes

À l'issue de son séminaire annuel, le Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires (SNPHPU) *"demande la mise en œuvre des solutions connues"* pour répondre à ces problématiques de ressources humaines. Outre l'absence de publication des résultats de l'enquête nationale de la DGOS sur l'état des lieux des pénuries en pharmaciens hospitaliers, il fustige l'absence de mise en œuvre des textes existants dans certains établissements. Le SNPHPU insiste sur les possibilités offertes par l'exercice partagé, la création de PUI de territoire, la mutualisation des activités et les coopérations entre établissements publics et privés. Il demande la création d'un pool de pharmaciens titulaires du DES pour les établissements en difficulté et la nomination d'une mission ministérielle sur l'exercice coordonné pharmaceutique hospitalier pour simplifier l'exercice partagé sur le territoire et lutter contre l'exercice isolé par l'adéquation du nombre de postes en fonction de l'établissement et son activité.

Le SNPHPU "s'étonne de la position de la FHP qui prône le nivellement par le bas" en favorisant le recrutement de pharmaciens non titulaires du DES. Il regrette également le refus de l'ordre des pharmaciens de transmettre sa décision permettant l'inscription au tableau du pharmacien gérant recruté par dérogation. Ce refus l'empêche de déposer un recours devant le Conseil d'État. Du côté des solutions, le SNPHPU, comme l'intersyndicale déjà citée, propose la mise en place d'un deuxième DES. "Adapté à la pharmacie, cela permettrait à des pharmaciens motivés et qui le souhaiteraient de s'inscrire au DES de pharmacie hospitalière à partir du moment où ils ont trois ans d'exercice professionnel alors qu'aujourd'hui la seule voie d'accès à ce DES passe par le concours de l'internat auquel on ne peut s'inscrire que deux fois et pendant sa formation initiale", détaille-t-il.

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>